



ÉDITO

Un réseau cohérent de stations d'avitaillement bioGNV fleurit dans le Grand Ouest. Le Maine-et-Loire contribue activement à cet effort qui participe directement et très rapidement à la décarbonation du transport routier. Or la filière traverse depuis quelques mois une zone de turbulence potentiellement létale. Il y a eu d'abord la flambée des prix du gaz qui a porté un coup d'arrêt brutal à l'élan des transporteurs. L'accalmie actuelle redonne de l'air à la filière mais pour combien de temps ? Aujourd'hui, c'est la Commission européenne qui donne l'estocade avec sa proposition de règlement visant à réduire les gaz à effet de serre sur les véhicules lourds. Ce texte ne laisse aucune place à d'autres motorisations que l'électrique, alimenté par batteries ou piles à combustible hydrogène. Le carburant bioGNV nous offre pourtant une technologie mature, facile d'accès et rapide à déployer, tout en étant compatible avec le mix énergétique et les objectifs climat-énergie de nos territoires. Le maillage régional des stations bioGNV a nécessité plusieurs dizaines de millions d'euros d'investissement avec l'objectif de faire de ce carburant local et renouvelable le vecteur principal de la transition pour la mobilité lourde. De nombreux transporteurs ont opéré des choix qui s'amortissent sur plus d'une décennie. Tourner le dos aujourd'hui à cette filière constituerait une grave faute, non seulement parce que cela briserait la confiance des investisseurs mais aussi et surtout parce que cela retarderait très sensiblement la transition !

Jean-Luc Davy
président du Siéml

SCHÉMA DIRECTEUR MOBILITÉ ÉLECTRIQUE EN ROUTE VERS UN NOUVEAU MAILLAGE DÉPARTEMENTAL

Le 28 mars dernier, le comité syndical du Siéml a approuvé le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) en Maine-et-Loire. Introduit par la loi d'orientation des mobilités, ce nouveau document de planification territoriale permet aux titulaires de la compétence IRVE de définir des objectifs de déploiement de bornes de recharge et de superchargeurs sur le domaine public à horizon 2025 et 2030, tous maîtres d'ouvrages confondus. En Maine-et-Loire, l'élaboration de ce schéma directeur a été confiée au Siéml et s'est déroulée en concertation avec l'ensemble des acteurs clés du territoire, publics et privés, tout au long de l'année 2022.

État des lieux et définition du « reste à faire »

Après une phase d'inventaire des infrastructures existantes, d'estimation des véhicules électriques en circulation et d'identification des besoins de recharge ouverte au public sur le département, le Siéml et l'ensemble des acteurs de la concertation locale ont pu évaluer le « reste à faire » sur notre département. Le besoin en nouveaux points de charge (PdC) ouverts au public est estimé à 507 en 2025 et à 1 855 en 2030. D'après le schéma départemental, le déploiement devra majoritairement se faire sur la recharge résidentielle publique, par opposition aux bornes « de transit » et « de destination » suffisamment développées sur le territoire à date. Le coût d'investissement global est estimé entre 4 et 5 millions d'euros à horizon 2025 (entre 13 et 17 M€ à horizon 2030) tous types de recharge et tous maîtres d'ouvrage confondus.

Une stratégie de déploiement ambitieuse

Précurseur du déploiement des bornes de recharge sur le département dès 2015, le Siéml souhaite continuer à développer une stratégie proactive de déploiements, en cohérence avec les acteurs privés. Il ambitionne de réaliser environ 55 % du « reste à faire » pour un montant d'environ 500 k€ par an jusqu'à 2025. Une présentation détaillée de ce schéma sera faite aux territoires avant la fin de l'année.

PROCHAINES ÉTAPES

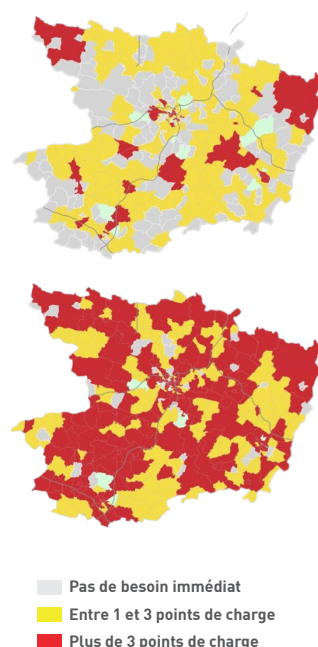
→ Plan de communication

- Premier temps d'information et d'échanges au sujet du SDIRVE organisé lors des réunions territoriales du printemps du Siéml.

→ Appel à projets

- Un appel à projets sera lancé par le Siéml à destination des communes et EPCI pour l'installation des bornes de recharge sous maîtrise d'ouvrage Siéml, en vue de définir en année N le programme de travaux pour l'année N+1 voire N+2.
- Le programme sera construit sur la base de critères de sélection prédéfinis et pourra être affiné après concertation entre le Siéml et les communes.

RESTE À FAIRE (2025 et 2030)





ATTENTION TRAVAUX

LE SIÉML CONSTRUIT SA CHAUFFERIE BOIS
ET ADAPTE SON FONCTIONNEMENT.

Informations sur www.sieml.fr/travaux-2023

APPEL À PROJETS « POLLINISER » ESSAIMER LES ÉNERGIES CITOYENNES LOCALES

Vous souhaitez faire émerger ou accompagner un collectif citoyen d'énergies renouvelables sur votre territoire ? Le Siéml vous accompagne financièrement avec l'appel à projets PollinisER ! Au travers de ce dispositif, le syndicat participe au financement de tout accompagnement par un prestataire spécialisé visant à favoriser la mobilisation des habitants ou la montée en compétences d'un collectif existant (programme d'animations locales, formations dédiées...). Les candidatures s'effectuent par voie dématérialisée uniquement et sont à retourner avant le vendredi **19 mai 2023**. Une deuxième session sera ouverte au second semestre.

→ Informations et candidatures sur www.sieml.fr/polliniser

CHARTER ENR À GOUVERNANCE LOCALE LA COOPÉRATION AU SERVICE DES TRANSITIONS



Le 11 avril, une charte pour des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale en Maine-et-Loire a été signée à Terra Botanica par une trentaine d'acteurs publics, privés et associatifs. Co-animée par l'association RECIT, le département de Maine-et-Loire et le Siéml, l'objectif de cette charte est de faciliter la coopération entre les acteurs locaux de l'énergie et de promouvoir des projets EnR qui permettent aux collectivités et aux citoyens d'être moteurs de la transition énergétique sur leur territoire en prenant part à la gouvernance de projets aux côtés d'acteurs privés. Issue d'un travail de co-construction avec les collectivités du département, les SEM locales (Alter Énergies et Mauges Énergies), des collectifs citoyens et des acteurs privés, la charte permet aux signataires de s'engager sur un certain nombre de principes d'actions fondamentaux au service de la coopération, du déploiement des EnR, de l'implication citoyenne, et du partage local de la richesse.

→ Renseignements : transition-energetique@sieml.fr

→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

AGENDA

MAR. 2 MAI	Réunion du Bureau
MER. 3 MAI	Réunion territoriale Loire Layon Aubance
JEU. 4 MAI	Inauguration station bioGNV La Pommeraye
MER. 10 MAI	Réunion territoriale Baugeois Vallée
VEN. 12 MAI	Inauguration centrale solaire de Tiercé
LUN. 15 MAI	Réunion territoriale Saumur Val de Loire

LOI D'ACCÉLÉRATION DES ENR POUR UNE PLANIFICATION LOCALE RENFORCÉE

La loi d'accélération des énergies renouvelables promulguée le 10 mars dernier entend accélérer le développement des EnR autour des plusieurs enjeux : la planification énergétique, la simplification des procédures, la mobilisation du foncier pour développer le solaire et l'éolien ainsi que la redistribution de la valeur générée par les EnR. D'ici le **10 mai**, les préfets de région sont invités à transmettre aux collectivités un courrier rappelant le dispositif et les actions à mettre en place localement, notamment en matière de planification et de définition de « zones d'accélération des énergies renouvelables ». Le Siéml se tient à disposition des communes pour les accompagner dans la compilation de ces données et la prise en compte des éventuelles démarches déjà initiées à l'échelle des EPCI.

→ Renseignements : transition-energetique@sieml.fr

UN VILLAGE DES SYNDICATS POUR 2026 LE PROJET VALIDÉ À L'UNANIMITÉ

Le 28 mars dernier, le comité syndical a officiellement approuvé le projet immobilier de rénovation et d'extension des locaux du Siéml, communément appelé « Village des syndicats ». Ce projet traduit les discussions débutées il y a un peu plus d'un an entre le Syndicat d'eau de l'Anjou, le syndicat de déchets 3R d'Anjou et le Siéml, et entend répondre aux enjeux auxquels sont aujourd'hui confrontés les 3 syndicats. Après avoir doublé ses effectifs en 10 ans, les locaux du Siéml nécessitent des travaux de réaménagement et d'extension importants ; de leur côté, le SEA et 3R d'Anjou devraient à court terme être à la recherche de nouveaux locaux. L'accueil de ces deux partenaires dans les locaux du Siéml a semblé d'emblée une réelle opportunité à saisir, permettant d'espérer une optimisation des dépenses d'investissement, une mutualisation de certains coûts d'exploitation et un cadre favorable aux échanges professionnels. Le coût global de ce projet de réaménagement et d'extension des locaux du Siéml est estimé à hauteur de 5 M€, pour une sortie de terre à horizon 2026. C'est désormais au tour du SEA et de 3R d'Anjou de soumettre ce dossier à leurs instances syndicales.